

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 16 juillet 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 9 juillet 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 83

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 2

Membres présents :

M. Dominique GRIMPRET	M. Marien LOVICH	Mme Laurence GOBET
M. Lionel SANCHEZ	Mme Nadjoua BELHADEF	M. Jean DUBUET
M. Nicolas SCHOUTITH	M. Hamid EL HASSOUNI	M. Patrick CHAUPUIS
M. Thierry FALCONNET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Brigitte POPARD	M. Antoine HOAREAU	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick AUDARD	Mme Danielle JUBAN	M. José ALMEIDA
M. Léo ACHAMBRE	M. Benoît BORDAT	Mme Céline TONOT
Mme Hana WALIDI-ALAOUI	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Valérie GRANDET
M. Guillaume RUET	M. Jean-Philippe MOREL	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Claire TERRIER	Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Samuel LONCHAMPT	M. Christophe BERTHIER	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Bénédicte PERSON-PICARD	Mme Françoise TENENBAUM	M. Didier RELOT
M. Gérard HERRMANN	M. Georges MEZUI	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Laurence FAVIER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. François REBSAMEN	M. Massar N'DIAYE	M. Remi DETANG
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lydie PFANDER-MENY	Mme Catherine GOZZI
M. François DESEILLE	M. Jean-François COURGEY	M. Philippe SCHMITT
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Emmanuel BICHOT	Mme Isabelle PASTEUR
M. Philippe LEMENCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Jean-François DODET
Mme Kildine BATAILLE	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Céline RABUT
M. Christophe AVENA	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Frédéric GOULIER
Mme Claire TOMASELLI	M. Bruno DAVID	M. Philippe BELLEVILLE
M. Denis HAMEAU	Mme Laurence GERBET	M. Adrien GUENE
Stéphanie VACHEROT	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Cyril GAUCHER
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Olivier MULLER	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Stéphane WOYNAROSKI
Mme Christine MARTIN	M. Patrice CHATEAU	.

Membres absents :

Mme Monique BAYARD

Mme Céline RENAUD pouvoir à M. Emmanuel BICHOT

M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : Projet Territoire d'Innovation « Alimentation Durable 2030 » - Accord de consortium – Mise en œuvre opérationnelle du projet - Participation financière de Dijon Métropole - Participation de la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre des fiches 12, 25 et 29 du Contrat Métropolitain

Le Projet « Dijon Alimentation Durable 2030 » porté par Dijon métropole et comprenant 24 actions a été déclaré lauréat de l'Appel à Projet de l'Etat « Territoire d'Innovation » le 13 septembre 2019 (voir le descriptif du programme en annexe).

Pour les 16 actions du projet bénéficiant de financement public, le Conseil Métropolitain a délibéré le 19 décembre 2019 sur le principe de solliciter une subvention de 3 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au titre du Programme d'Investissement d'Avenir 3 (PIA3) et a acté le principe d'apporter en co-financement les crédits prévus au contrat métropolitain pour un montant global de 4,4 M€ dont 1,7 M€ apportés par la Région Bourgogne-Franche-Comté et 2,7 M€ apportés par Dijon Métropole.

Aussi, une convention de financement a-t-elle été signée le 12 mai 2020 avec la Caisse des Dépôts et Consignations, dans laquelle cette dernière s'engage à attribuer à Dijon Métropole et à ses partenaires une subvention de 3 M€ pour le co-financement de 16 actions. Cela concerne 23 partenaires bénéficiaires auxquels Dijon Métropole est autorisée par convention à reverser les sommes attribuées par le PIA.

La présente délibération clôture le processus d'affectation des subventions publiques au Projet labellisé Territoire d'Innovation en attribuant les crédits de Dijon Métropole et en sollicitant ceux de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre des fiches 12, 25 et 29 du Contrat Métropolitain et selon le tableau suivant :

N°	Libellé de l'action	Coût total prévisionnel de l'action	Montant demandé au PIA Territoire d'Innovation	Montant du financement privé	PIA définitif Mai 2020	Région BFC	Dijon Métropole	contrat métropolitain 4,4=1,7+2,7	Bénéficiaires
1	Ressources génétiques légumineuses	1 013 000 €	200 000 €	0 €	200 000 €	36 000 €	64 000 €	100 000 €	INRAE
2	Sols Expert	2 344 353 €	301 553 €	548 000 €	253 105 €	324 000 €	486 000 €	810 000 €	INRAE
3	Sols Mutation	1 180 712 €	535 040 €	0 €	341 700 €	77 400 €	137 600 €	215 000 €	MNHN
11	Restauration HF durable	770 000 €	50 000 €	34 000 €	55 000 €	144 000 €	256 000 €	400 000 €	INRAE
13	Aliments sains pour tous	645 000 €	50 000 €	0 €	40 698 €	144 000 €	256 000 €	400 000 €	Banque alimentaire, episourire, maison phare, INRAE
15	Foodintech2	1 037 155 €	248 525 €	346 430 €	180 022 €	115 200 €	204 800 €	320 000 €	ATOL-CD, YUMAIN, CHU
16	Label DAE	1 292 140 €	200 000 €	416 600 €	169 000 €	208 800 €	371 200 €	580 000 €	AGRONOV
21	Living Lab	1 882 000 €	450 000 €	632 000 €	375 250 €	400 000 €	400 000 €	800 000 €	FOODTECH
23	Evolution des métiers	1 350 000 €	200 000 €	224 520 €	245 272 €	143 600 €	331 400 €	475 000 €	CREATIV21
24	Observatoire	1 100 306 €	151 429 €	648 820 €	130 800 €	107 000 €	193 000 €	300 000 €	CEN Nutriment
		12 614 666 €	2 386 546 €	2 850 370 €	1 990 847 €	1 700 000 €	2 700 000 €	4 400 000 €	

L'attribution des subventions respecte les règlements financiers en vigueur au sein de Dijon Métropole et de la Région ainsi que la réglementation liée aux aides d'Etat. Les bénéficiaires devront déposer une demande de subvention complète auprès de Dijon Métropole qui établira avec chaque bénéficiaire une convention de financement avec un échéancier.

De plus, la convention établie entre Dijon Métropole et la Caisse des Dépôts et Consignations stipule qu'un accord de consortium doit être établi entre les parties prenantes publiques et privées du projet « Dijon Alimentation Durable 2030 » avant le 13 août 2020. Dijon Métropole sera signataire et garant de la bonne exécution de cet accord.

Enfin, le pilotage de ce projet d'un volume initial de 46 M€ d'actions prévues sur 10 ans impose la mise en place de différents comités permettant de coordonner, contrôler et rendre compte de l'avancement du projet selon la charte de gouvernance ci-jointe. Il est convenu que le Président de Dijon Métropole (ou son représentant) présidera :

- Le comité stratégique du projet
- Le comité de pilotage du consortium
- Le comité de suivi de l'exécution de la convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations
- Le comité opérationnel du projet

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne administration des conventions à passer avec la Région Bourgogne-Franche-Comté d'une part, dans le cadre des fiches action n° 12, 25 et 29 du Contrat Métropolitain, et avec chaque bénéficiaire des financements d'action en subvention d'autre part ;
- **d'autoriser** le Président à signer l'accord de Consortium et toutes les pièces se rapportant à cet accord ;
- **d'autoriser** le Président à signer la charte de gouvernance du TI Dijon Alimentation Durable et toutes les pièces se rapportant à cette charte ;
- **de désigner** le Président de Dijon Métropole ou son représentant pour présider les 4 comités instaurés pour le pilotage du Projet « Territoire d'Innovation » ;
- **d'attribuer** les subventions prévues aux partenaires des 10 actions soutenues par Dijon Métropole sous réserve du dépôt d'une demande de subvention et d'un dossier conforme au règlement financier.

SCRUTIN : POUR : 79
CONTRE : 0

ABSTENTION : 4
NE SE PRONONCE PAS : M. LEMANCEAU, MME CHARRET-GODARD

DONT 2 PROCURATION(S)